

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GPAL
Réunion du 6 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 octobre à 9h45.

Les administrateurs de la société GPAL se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation du président, faite conformément aux statuts.

Les administrateurs présents sont :

CARRIOU Patrick
LANNEZVAL Philippe, muni de pouvoir de Mr BERTIN Ludovic
LE BOLAY Florent
LE BOUILLE Mickael
TREGUIER Laurent
DIDELOT Yann

M. LE QUINTREC David, censeur

Sont excusés :

CAMENEN Jean-Pierre,
BERTIN Ludovic, représenté par Mr LANNEZVAL Philippe
FLAHAT Franck
FLAHAT Thierry
LE FLOCH Damien
MONNIER David, démissionnaire

Participent également à la réunion :

M. LUCAS Isabelle (GPAL)
M. MIALET Vincent (DML Morbihan)
M. PRADO Aurélien (AGCLA)

Monsieur Philippe LANNEZVAL préside la séance.

M. Isabelle LUCAS remplit les fonctions de secrétaire.

M. LANNEZVAL remercie les membres présents.

Il constate que le conseil réunit la présence effective de 6 administrateurs sur 12, et par ailleurs, un administrateur dispose de pouvoir donc le quorum est donc atteint, ce qui amène le nombre de votants à 7 administrateurs ; il ouvre la séance.

Le président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et remplacement de Mr David MONNIER-Armement LE BELIER
- Rappel sur le fonctionnement du groupement sur le plan administratif et financier.
- Situation comptable au 30 septembre 2018
- Questions diverses.

1- Démission et remplacement de Mr David MONNIER-Armement LE BELIER

Suite à un appel de candidature, seul Mr LE QUINTREC David-censeur souhaite remplacer Mr David MONNIER.

Mr LE QUINTREC David est élu à l'unanimité.

2- Rappel sur le fonctionnement du groupement sur le plan administratif et financier

- Ouverture le samedi

Le groupement sera ouvert un samedi sur deux (semaines paires). Il est mis en place 2 équipes de 2 personnes. Un calendrier des permanences sera établi et transmis aux adhérents. Cette organisation est mise en place jusqu'au 30 juin 2019.

- Cotisations sur les aides obtenues au bénéfice des adhérents

Rappel du Conseil du 24/03/18

« Le GPAL a décidé par le passé d'instituer des facturations de certaines prestations, correspondant à des travaux spécifiques pour certains adhérents.

Il est apparu que les facturations étaient incomplètes et que la charge de travail sur ces dossiers spécifiques ne trouvait pas de contrepartie adaptée, dans un contexte où les ressources du GPAL peinent à couvrir les coûts d'exploitation.

Il est proposé de mettre en place une cotisation spécifique sous la forme d'une commission de succès, correspondant à 2% de la subvention publiques obtenue par un adhérent dont le GPAL a géré le dossier.

Cette proposition, applicable de façon rétroactive à compter de l'exercice 2017, est adoptée à l'unanimité ».

Après réception des fonds et établissement des factures, certains adhérents concernés refusent de payer cette cotisation de succès au motif que la cotisation a été présentée après coup et non lors du montage du dossier. Ils auraient « réfléchi » à monter le dossier (cotisation de 1500 € pour un gain de 75 000.00 €).

Mr PRADO justifie cette facturation après coup comme « doutant du succès du dossier ». A l'époque de ARDECOM et dans certains cabinets comptables, il y a une facturation établie sans obligation de résultat.

Le président et 5 administrateurs présents maintiennent la commission de succès, un vote contre.

3- Situation comptable 30 septembre 2018

Résultat au 30/09/18 : - 30 k€

Mr PRADO Aurélien pense que le groupement sera à l'équilibre au 31/12/18.

4- Questions diverses

- Gildas BERNARD organisateur du salon NAVEXPO qui se déroulera du jeudi 28 au samedi 31 mars 2019 souhaite un partenariat à titre gratuit avec le GPAL.
- La CPO (cotisation du Comité des Pêches Du Morbihan) a fortement augmenté sur 2018. Laurent TREGUIER demande une entrevue avec Mr LE NEZET.
- Les administrateurs présents souhaitent une réunion avec la SEM concernant différents points comme la hausse et la qualité du gazole (changement des filtres), la hausse des taxes de criée...
- Mr LANNEZVAL interpelle Mr MIALET concernant la situation du navire VIRGINIE. Le compromis de vente est bloqué pour des raisons administratives.
- Mr PRADO Aurélien expert-comptable explique le système de la retenue à la source.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole le président déclare la séance levée à 11h45.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Un Administrateur

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of horizontal, slightly wavy strokes.